

Structure de l'évaluation du Certificat de Spécialisation « utilisateur de chevaux attelés »

UC 1

OTI 1 - Etre capable d'assurer l'entretien des animaux de traction en respectant les règles de sécurité et le bien-être animal

OI 1.1. Etre capable de choisir des chevaux adaptés à l'activité

OI 1.1.1. Etre capable de décrire les caractéristiques des races adaptées à la traction

OI 1.1.2. Etre capable de déterminer le modèle et les allures en fonction de l'activité

OI 1.1.3. Etre capable d'apprécier le comportement d'un cheval en relation avec l'activité

OI 1.2. Etre capable d'alimenter des chevaux

OI 1.2.1. Etre capable de déterminer une ration alimentaire adaptée

OI 1.2.2. Etre capable de distribuer les rations d'eau et d'aliments

OI 1.3. Etre capable de réaliser des opérations de maîtrise de l'état sanitaire des chevaux

OI 1.3.1. Etre capable de détecter les pathologies courantes du cheval

OI 1.3.2. Etre capable d'effectuer les interventions sanitaires simples

OI 1.4. Etre capable de réaliser les soins courants et l'entretien des installations en respectant les règles de sécurité

OI 1.4.1. Etre capable d'entretenir les boxes et les aires de repos : nettoyage, désinfection, réparations

OI 1.4.2. Etre capable d'assurer les soins journaliers aux animaux (pansage, soins aux membres et aux pieds...)

OI 1.4.3. Etre capable de pratiquer une maréchalerie de secours

OI 1.5. Etre capable de maintenir le niveau de dressage en garantissant la relation homme - animal et en respectant la sécurité et l'économie de l'effort

OI 1.5.1. Etre capable de réaliser l'abord, la contention et les manipulations sur les chevaux

OI 1.5.2. Etre capable de réaliser l'entraînement à la longe et aux longues rênes

OI 1.5.3. Etre capable de faire obéir les chevaux aux aides

UC 2

OTI 2 - Etre capable d'utiliser des animaux de traction dans le respect de la sécurité et le bien-être animal

OI 2.1. Etre capable de mobiliser des connaissances relatives à l'attelage et au travail

OI 2.1.1. Etre capable de présenter les modes d'harnachement

OI 2.1.2. Etre capable de différencier force, travail et puissance

OI 2.1.3. Etre capable de présenter les facteurs influant sur le travail

OI 2.2. Etre capable de constituer un attelage adapté

OI 2.2.1. Etre capable de déterminer les véhicules et les outils à atteler

OI 2.2.2. Etre capable de choisir le matériel d'harnachement

OI 2.2.3. Etre capable d'harnacher les chevaux

OI 2.2.4. Etre capable d'atteler en fonction de l'activité

OI 2.2.5. Etre capable d'effectuer le réglage et l'adaptation des matériels

OI 2.2.6. Etre capable de réaliser l'entretien et les réparations simples des matériels

OI 2.3. Etre capable de mener un attelage en toute sécurité

OI 2.3.1. Etre capable de choisir une méthode de menage

OI 2.3.2. Etre capable de mener un attelage en variant l'allure en fonction de la situation

OI 2.3.3. Etre capable d'adapter le menage au travail et à la condition physique de l'animal

UC 3

OTI 3 - Etre capable de réaliser [une activité d'attelage] dans le respect de l'environnement et de la sécurité et le bien-être animal

Cette UC devra être spécifiée en fonction de l'activité retenue par le centre de formation : dans certains cas, son intitulé pourra être [réaliser la vidange d'une coupe], dans d'autres cas [réaliser le transport de public en ville], dans d'autres cas encore [réaliser une opération de travail du sol], ...

OI 3.1. Etre capable de mobiliser les connaissances spécifiques [à l'activité d'attelage]

- OI 3.1.1. Etre capable de présenter les attendus de l'activité
- OI 3.1.2. Etre capable de présenter le matériel nécessaire à l'activité
- OI 3.1.3. Etre capable de présenter les bonnes pratiques de l'attelage
- OI 3.1.4. Etre capable de rappeler les aspects réglementaires liés à l'activité

OI 3.2. Etre capable d'organiser [une activité d'attelage]

OI 3.3. Etre capable de réaliser [une activité d'attelage]

- OI 3.3.1. Etre capable de préparer [une activité d'attelage]
- OI 3.3.2. Etre capable de réaliser [une activité d'attelage]
- OI 3.3.3. Etre capable d'analyser le déroulement et le résultat [d'une activité d'attelage]

UC 4

OTI 4 - Etre capable d'analyser la gestion d'une activité d'attelage

OI 4.1. Etre capable d'analyser l'organisation d'une entreprise d'attelage

- OI 4.1.1. Etre capable de présenter l'entreprise d'un utilisateur professionnel de chevaux attelés
- OI 4.1.2. Etre capable de présenter l'utilisation des réseaux professionnels
- OI 4.1.3. Etre capable d'identifier les réglementations liées à l'exercice de l'activité
- OI 4.1.4. Etre capable de décrire les techniques de prospection de clientèle
- OI 4.1.5. Etre capable d'analyser les moyens mobilisés pour la réalisation d'une prestation

OI 4.2. Etre capable de participer au suivi de l'activité

- OI 4.2.1. Etre capable d'utiliser des documents d'enregistrements
- OI 4.2.2. Etre capable de facturer une prestation fournie
- OI 4.2.3. Etre capable d'analyser un résultat
- OI 4.2.4. Etre capable d'identifier des perspectives d'évolution